



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-23**

Moto-variateur synchrone à aimants permanents

1. Secteur d'application

Bâtiments tertiaires.

2. Dénomination

Installation d'un moto-variateur synchrone à aimants permanents de puissance comprise entre 0,75 kW et 500 kW.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Sans objet.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Application		Montant kWh cumac par kW de puissance moteur	X	Puissance nominale du moteur en kW
Chauffage, pompage		22 000		
Ventilation, renouvellement d'air	Locaux assurant un hébergement	39 000		
	Autres locaux	14 000		
Réfrigération		11 000		
Climatisation		3 000		